

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 24 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYAU, Maire.

Date de convocation : 17 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Etaient présents : M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU, M. Thierry BOURGEOIS, M. Dominique LE GAL, M. Jacky CHIMIER, Mme Emilie CRÉPEAU, Mme Estelle LAURENT, Mme Marie-France LEROUX, M. Vincent MANDIN, M. John MORAND, M. Claude PASQUEREAU, M. Yohan POULARD, M. Alain ROUSSEAU, Mme Sylvie VALLET.

Absents excusés : Marie-Hélène GADÉ

Secrétaire de séance : Mme Estelle LAURENT

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

Rénovation énergétique de la salle polyvalente – lot n°2 menuiseries intérieures et extérieures	LEB Menuiserie	27 700 € HT
Mission inspection hygiène et sécurité	Maison des Communes	1 140 € TTC

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	1 485,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 485,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 485,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 485,12 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 485,12 €	1 485,12 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE POUR UN SEJOUR DE VACANCES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide reçue par Vacances & Familles des Pays de la Loire pour une famille de la Commune.

La famille résidant aux Pineaux partira en vacances aux Epesses (85) pour un séjour d'une semaine au mois d'août.

Le coût du séjour est pris en charge par la CAF, le Conseil Départemental et l'ANCV, ainsi que par la famille en fonction de son quotient familial. Cependant, le coût de l'accompagnement reste en partie non couvert : information collective, rencontres individuelles, temps de préparation collectifs avant le départ, accompagnement à la recherche de moyens de transports, temps de bilans individuel et collectif...

C'est pourquoi, en accord avec la famille, la structure Vacances et Familles sollicite auprès de la Commune une aide exceptionnelle de 175.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas donner suite à la demande considérant qu'un séjour de vacances n'est pas indispensable et donc qu'il ne peut donner lieu au versement d'une aide financière.

INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (P.D.I.P.R) D'UN ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE (GR) OU GRANDE RANDONNEE DE PAYS (GRP)

Le Conseil Municipal, après avoir s'être fait présenté le projet par Monsieur le Maire :

DEMANDE, au Conseil Départemental, l'inscription au P.D.I.P.R des chemins de la Commune empruntés par un itinéraire GR ou GR de Pays, dénommés plus bas et présentés dans les documents en annexe (plan du tracé reporté sur l'extrait de carte au 1/25 000 et le tableau descriptif du tracé en date du...)

Ces chemins empruntent l'itinéraire GR.

INDIQUE que l'itinéraire sera référencé au P.D.I.P.R comme itinéraire pédestre

AUTORISE le passage de randonneurs sur les voies communales et les parcelles du domaine privé communal, et notamment les chemins ruraux, recensés dans le tableau descriptif du tracé.

AUTORISE le balisage, par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée des itinéraires empruntant les chemins selon la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation (édition Fédération française de la Randonnée Pédestre 2006), en rouge et blanc pour les itinéraires GR, en rouge et jaune pour les GR de Pays.

S'ENGAGE à :

- Conserver le caractère public et ouvert aux chemins retenus sur son territoire,
- Rechercher un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression du chemin rural inscrit au P.D.I.P.R en informant le Conseil Départemental de toute modification d'itinéraire. L'itinéraire de substitution devra d'une part être approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et d'autre part, ne devra pas rallonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité paysagère,
- S'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,
- Préserver l'attrait touristique et paysager du sentier, ainsi que son caractère initial

Pour les tronçons de l'itinéraire situés sur des propriétés privées qui doivent faire l'objet de conventions de passage :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernées,
- **AUTORISE** M. le Maire, en cas de vente ou de changement de locataire sur une propriété privée faisant l'objet d'une convention de passage, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une nouvelle convention de passage,

- **AUTORISE** M. le Maire, en cas de suppression d'une convention de passage, à rechercher un passage de substitution pour maintenir la continuité de l'itinéraire et, le cas échéant, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une convention de passage.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de l'inscription de l'itinéraire au P.D.I.P.R en particulier concernant le balisage, l'entretien des sentiers inscrits et la conclusion des conventions de passages avec les propriétaires des parcelles privées traversées par l'itinéraire.

AUTORISE la diffusion et l'exploitation de données (cartographies et numériques) dans le S.I.G départemental et la mise à disposition des données à GéoVendée.

AMENAGEMENT LATERAL DE SECURITE SUR LA RD 948 AU LIEU-DIT L'ESPERANCE – DEVIS DE L'ENTREPRISE BLANCHARD ET FILS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un aménagement de sécurité va être réalisé sur la RD 948 au lieu-dit l'Espérance.

A cette afin, un devis a été demandé à l'entreprise Blanchard et Fils de Thorigny pour la réalisation des travaux. Le montant s'élève à 4 835.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ ce devis pour un montant de 4 835.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses

- Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de deux panneaux publicitaire pour le lotissement des Gains. Le devis s'élève à 709.20 € TTC. Le Conseil Municipal valide cet achat. Un panneau sera posé sur le parking en face de la mairie et le second près du lotissement.
- Monsieur Dominique LE GAL fait part aux membres du Conseil Municipal que la déchetterie des Moutiers sur le Lay ne prend pas tous les matériaux, notamment ceux qui sont valorisables. Il est préférable de se rendre donc à la déchetterie de Mareuil sur Lay.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
Le jeudi 12 septembre à 19h30**

Le Maire,
Gérard GUYAU